

Un partenaire pour l'Éducation nationale

Par son action auprès de l'Éducation nationale, elle a obtenu la reconnaissance et la prise en charge de la diversité des EIP à l'école.

L'ANPEIP Fédération œuvre pour la prise en compte par l'école des particularités de rythme et de fonctionnement des EIP. Son objectif principal est l'égalité des chances pour tous les enfants scolarisés : quel que soit son milieu, l'EIP doit naturellement être pris en charge dans sa particularité. Les équipes éducatives sont incitées à mettre en place une politique adaptée. Forte de son réseau de professionnels au niveau national, elle organise la formation de tous les personnels de l'Éducation nationale.

L'ANPEIP veille à la bonne application des directives des derniers Bulletins officiels de l'Éducation nationale du 27.10.07 et du 3.12.2009.

Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, Article 27

« Art. L. 321-4 - ... Des aménagements appropriés sont prévus au profit des élèves intellectuellement précoces ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leurs potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève... »

Bulletin officiel n° 45 du 3 décembre 2009 - circulaire n° 2009-168 du 12-11-2009

Guide d'aide à la conception de modules de formation pour une prise en compte des élèves intellectuellement précoces.

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie, directrices et directeurs des services départementaux de l'Éducation nationale.

« Quatre objectifs » :

- « ... conduire chacun à mieux connaître les élèves intellectuellement précoces pour développer à leur égard une attitude ouverte et positive... »
- « ... faciliter le repérage et la compréhension des difficultés des élèves intellectuellement précoces... »
- « ... favoriser une prise en charge scolaire adaptée aux besoins des élèves intellectuellement précoces... »
- « ... aider les enseignants à établir des relations bienveillantes et constructives avec les parents des élèves intellectuellement précoces... »

L'ANPEIP FÉDÉRATION vous accueille

Associations et délégations

- ANPEIP AQUITAINE
aquitaine@anpeip.org
- ANPEIP AUVERGNE/
auvergne@anpeip.org
- ANPEIP BOURGOGNE
bourgogne@anpeip.org
- ANPEIP BRETAGNE
bretagne@anpeip.org
- ANPEIP CARAÏBE (Martinique)
caraibe@anpeip.org
- ANPEIP CENTRE
centre@anpeip.org
- ANPEIP CÔTE D'AZUR
Cote-azur@anpeip.org
- ANPEIP DAUPHINÉ
dauphine@anpeip.org
- ANPEIP FRANCHE COMTÉ
franche-comte@anpeip.org
- ANPEIP DROME
drome@anpeip.org
- ANPEIP EST
est@anpeip.org
- ANPEIP FRANCHE COMTÉ
franche-comte@anpeip.org
- ANPEIP GUADELOUPE
guadeloupe@anpeip.org
- ANPEIP GUYANE
guyane@anpeip.org
- ANPEIP HAUTE-SAVOIE
haute-savoie@anpeip.org
- ANPEIP IDF-PARIS
idf@anpeip.org
- ANPEIP LYON
lyon@anpeip.org
- ANPEIP PAYS-de-l'ADOUR
paysdeladour@anpeip.org
- ANPEIP PAYS-de-LOIRE
paysdelaloire@anpeip.org
- ANPEIP PICARDIE
picardie@anpeip.org
- ANPEIP PROVENCE
provence@anpeip.org
- ANPEIP PYRÉNÉES
ORIENTALES/AUDE
anpeip.po-a@anpeip.org
- ANPEIP RÉUNION
reunion@anpeip.org
- ANPEIP SAVOIE
savoie@anpeip.org
- ANPEIP TARN-et-
GARONNE
tarnetgaronne@anpeip.org

N'hésitez pas à vérifier sur notre site Web
<http://anpeip.org/contacts-en-region>
les adresses exactes et actuelles de nos associations

ANPEIP FÉDÉRATION

7 rue de la Providence 06300 NICE

☎ 04 93 92 10 53

fede@anpeip.org

Contacts directs en régions

<http://www.anpeip.org/contacts-en-region>

Site web

<http://www.anpeip.org/>



Association Nationale Pour les Enfants Intellectuellement Précoces



ANPEIP FÉDÉRATION

Agrément Éducation nationale Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public depuis le 21-11-2005

Membre du World Council for Gifted and Talented Children
Membre d'Eurotalent

Site web: <http://www.anpeip.org>

Qu'est-ce qu'un enfant intellectuellement précoce ?

« En avance »...

C'est un enfant qui a un **fonctionnement intellectuel qualitativement différent**, avec des particularités dans son processus de compréhension et d'apprentissage. Il présente un rythme de développement intellectuel supérieur à la norme définie pour les enfants du même âge. Son **approche globale** des problèmes ou des situations, son accès rapide (parfois trop) aux généralisations, la **divergence de sa pensée** sont à la fois un atout et une source de difficultés.

...avec un fonctionnement cognitif différent !

L'enfant **intellectuellement précoce identifié** est reconnu par tous parce qu'en réussite et apparemment sûr de lui, avec un aplomb déconcertant, une logique implacable. Il dispose de capacités de compréhension et d'apprentissage plus rapides que celles des enfants de son âge et par conséquent, peut se retrouver en avance sur le plan scolaire. Curieux insatiable, il peut se réfugier dans les livres et s'éloigner ainsi d'un monde qui ne lui ressemble pas.

L'enfant **intellectuellement précoce non identifié** peut être en échec scolaire, se montrer provocateur ou perturbateur, distrait, brouillon, ne faisant que ce qui l'intéresse. Néanmoins hypersensible, il est de nature anxieuse et commence à présenter des difficultés de comportement et de scolarité. Il peut être curieux, montrer certaines facilités ce qui déroute les parents et les enseignants qui ne comprennent pas ces paradoxes.

Une précocité non identifiée conduit le plus souvent l'enfant à être incompris de sa famille, de ses enseignants et des autres enfants. Sans information ni formation il est difficile pour parents et enseignants de repérer les particularités de ces enfants en souffrance.

IMPORTANT

Le développement et la personnalité d'un enfant intellectuellement précoce ne peuvent se résumer au seul chiffre de son QI.

Seul un bilan complet effectué par un professionnel compétent et formé à la question peut confirmer ou non une précocité intellectuelle.

Ce bilan lui permet d'avoir une vision globale du développement de l'enfant, de ses capacités et de ses difficultés.

Le compte-rendu écrit et les conseils qu'il remet aux parents sont des outils essentiels pour mieux accompagner l'enfant intellectuellement précoce, tant dans son cadre familial qu'à l'école, en identifiant précisément ses « besoins éducatifs particuliers ».

Plus tôt l'enfant sera repéré, plus grandes seront ses chances de s'épanouir !

Quelques chiffres

2,3%

2,3% des enfants ont un QI moyen supérieur ou égal à 130. Les chiffres ne sont plus considérés aujourd'hui que comme de simples indicateurs parmi d'autres.

1 ou +

Statistiquement, il y aurait au minimum 1 enfant à haut potentiel par classe, mais très peu sont identifiés.

1 sur 3

Un surdoué sur trois serait en difficulté scolaire.



L'ANPEIP est une Fédération nationale qui regroupe, à ce jour, 21 associations régionales et plusieurs délégations dans toutes les régions de France. Aujourd'hui, plus de 200 bénévoles sont mobilisés au sein de l'Anpeip au quotidien pour la reconnaissance et la prise en compte de la précocité intellectuelle.

L'ANPEIP... un engagement de près de 40 ans !

Créée à Nice en 1971 par le psychologue Jean-Charles Terrassier et quelques parents, l'ANPEIP, association Loi 1901, pose pour la première fois la question des enfants intellectuellement précoces en France.

Le retentissement médiatique du premier « Congrès National pour les Enfants Surdoués », en 1978, permet de mettre en évidence la particularité de ces enfants et les problèmes que certains peuvent rencontrer au cours de leur scolarité.

Depuis 40 ans, l'ANPEIP n'a cessé d'œuvrer auprès de l'Éducation nationale afin d'obtenir la reconnaissance du problème des enfants intellectuellement précoces et une prise en charge de leur diversité au sein de l'école.

Pendant longtemps, l'ANPEIP a par ailleurs été la seule source d'information et d'aide pour les familles, face aux questionnements des parents et des professionnels.

Les Bulletins officiels de l'Éducation nationale du 27.10.07 et du 3.12.09 tiennent compte des attentes que nous formulons depuis de nombreuses années. L'ANPEIP s'engage à veiller à la bonne application des directives qui y sont énoncées.